

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**VILLE DE TRÉVOUX**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 28  
Présents : 20  
Votants : 27

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SEPT JUIN, à VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Nicole DUGELAY à Jacques CORMORECHE, Agathe IACOVELLI à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Tifanny RIBEIRO à Claude TRASSARD, Guy BRULLAND à Patrick CHARRONDIERE, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

**ABSENT(S)** : Myriam CHIKKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-07-06- UR ST N° 052 ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU « PACTE BOIS BIOSOURCES – REGION ET FIBOIS AURA »**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Stratégie nationale « Bas Carbone » prévoit la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable en particulier de réduire les consommations d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> et séquestrer le carbone dans le bâtiment.

Dans la continuité des régions Île-de-France et Grand-Est, la région Auvergne-Rhône-Alpes porte son propre Pacte bois-biosourcés. Il se veut être un accélérateur et un facilitateur qui accompagne les maîtres d'ouvrages dans l'objectif de massifier les recours aux matériaux biosourcés sur l'ensemble de la région.

Ce Pacte bois-biosourcés est concrètement un outil développé par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et ses interprofessions territoriales. En s'adressant à tous les aménageurs et maîtres d'ouvrages, publics comme privés, il projette de démontrer que les filières forêt-bois et biosourcés ainsi que leurs produits apportent une solution efficace aux défis environnementaux, économiques et sociétaux de demain.

Les engagements :

- 1) Les signataires s'engagent sur un pourcentage de leur Surface de Plancher (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation, intégrant des solutions bois-biosourcées sur la base d'un % de la surface de plancher :
  - 70% de la SdP – niveau Platine ;
  - 40% de la SdP – niveau Or ;
  - 20% de la SdP – niveau Argent.Période d'engagement : 5 ans (Ordres de Service (OS) Travaux sur la période d'engagement).

- 2) Les signataires s'engagent à ce que cette part corresponde, sur la moyenne des opérations engagées, à une intégration de bois-biosourcés à hauteur de :
  - 36 kg/m<sup>2</sup> SDP pour la construction neuve (garde-fou : 10 kg/m<sup>2</sup> SDP par opération) ;
  - 10 kg/m<sup>2</sup> SDP pour la rénovation (pas de garde-fou par opération).
- 3) Les signataires doivent favoriser des approvisionnements maîtrisés en mettant tous les moyens en œuvre pour atteindre :
  - **100 % d'approvisionnements en bois certifiés**, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent) ;
  - **60 % de bois régionaux** (marques/certification, contrats de fourniture, attestation sur l'honneur...).
- 4) Les signataires déploient un ensemble de moyens sine qua non à l'atteinte des résultats :
  - Désignation d'un référent technique interne du Pacte,
  - Participation aux réunions de travail et d'informations du Pacte,
  - Montée en compétence des équipes,
  - Intégration systématique de la compétence bois aux équipes projet,
  - Partage d'informations avec la communauté des signataires.

Il est proposé au conseil municipal de signer le Pacte bois avec les engagements suivants :

- Engagement OR : 40% de la SDP en construction neuve ;
- Engagement ARGENT : 20% de la SDP en réhabilitation ;
- Surface totale projetée : 1000m<sup>2</sup> en neuf et 300m<sup>2</sup> en réhabilitation ;
- 60% de bois régionaux ;
- 100% de bois labélisés.

Le référent technique interne « bois » de la commune sera le Directeur des Services Techniques à titre principal, et le Directeur de l'urbanisme et du foncier à titre complémentaire.

Ces engagements sont repris et intégrés dans le projet de lettre d'engagement ci-jointe.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **VALIDE** la proposition du rapporteur ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer le Pacte bois biosourcés, la lettre d'engagement, ainsi que tous les documents et/ou pièces susceptibles d'y être rattachés.

En mairie, le 7 juin 2023

Affiché le 9 juin 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Marc PÉCHOIX

